

Synthèse des Journées Santé-Travail 2017

Une recherche de consensus à différentes échelles

La 54^{ème} édition des Journées Santé-Travail du Cisme, consacrée au **"Partage de pratiques et consensus au sein des SSTI"**, a été l'occasion, pour les personnels des Services, de démontrer leur capacité à travailler ensemble, à combiner les différentes compétences de la pluridisciplinarité et à mettre en œuvre des pratiques partagées, et ce à l'échelle d'une équipe, d'un Service, ou même de différents SST.

Ainsi, les 17 et 18 octobre derniers, les quelque 670 participants ont pu présenter les nombreuses initiatives prises dans des SSTI pour assurer leurs missions.

Les Services et leurs personnels ont démontré de quelle façon leurs analyses du besoin, priorisation et déploiement des actions de prévention, reposaient sur des diagnostics partagés et une collaboration entre tous les acteurs.

M. Gehanno, professeur de médecine du travail au CHU de Rouen, a ouvert la réflexion en analysant les bases scientifiques sur lesquelles s'établissent les consensus. Les méthodes d'élaboration du savoir, la recherche des dernières mises à jour des données acquises de la science et le recoupement des sources ont ainsi été passés en revue. Il s'est notamment attaché à décrire l'élaboration et l'applicabilité des recommandations de bonnes pratiques.

La première session, consacrée au passage d'un constat partagé à l'harmonisation de pratiques, a ensuite balisé les travaux. Plusieurs exposés ont souligné le besoin d'engagement de l'ensemble du SSTI pour un consensus le plus en amont possible de la détermination des actions (*Consensus dans l'élaboration du projet de Service, APST Loir-et-Cher*), de créer une vision d'équipe commune vis-à-vis des profondes modifications impactant les SSTI (*Une démarche participative pour s'adapter ensemble au changement, ASTIA*) et la nécessité de référentiels partagés et de connaissance par chaque acteur du travail et des compétences des autres (*Recherche d'un langage commun, AMIEM*).



L'intervention de M. Yves Struillou, Directeur Général du Travail, a clôturé l'édition des JST 2017.

La seconde session s'est attachée au processus menant du protocole à l'action construite et coordonnée. Elle s'est ouverte sur une conférence invitée à deux voix, celles des professeurs Sophie Fantoni-Quinton (professeur de médecine du travail et Docteur en droit, CHU de Lille) et Jean-Marc Soulat (professeur de médecine du travail et président du Collège des enseignants en médecine du travail, CHU de Toulouse) et a porté sur l'animation et la coordination de l'équipe pluridisciplinaire. Leur intervention a notamment précisé la nature du protocole et l'articulation des missions au sein des équipes pluridisciplinaires au regard du droit et du rôle de coordination du médecin du travail. Les communications des SSTI ont ensuite présenté des cas concrets d'élaboration (*Protocoles communs de suivi médical pour harmoniser les pratiques, CMIE, Coordination d'un suivi pluridisciplinaire sur un chantier BTP, AHI 33*), de construction de diagnostics partagés (*Recueil de données collectives : protocoles de suivi individuel et consensus, AST 67*).

Au-delà du consensus au sein d'un SSTI, le besoin de langage, de diagnostics et de pratiques partagés existe à différentes échelles : entre les Services, avec les partenaires institutionnels, etc. C'est l'angle qu'a abordé la troisième session. En ouverture, une conférence

invitée du Dr Jean-Jacques Ormières, médecin généraliste et formateur (*DIU Soigner les Soignants, Toulouse*), a traité de la nécessité de l'esprit critique dans le traitement des données de la science et des conférences de consensus. Les intervenants ont, dans le prolongement, illustré le thème, souvent par des exemples d'actions concrètes à différentes échelles (*Diagnostic psychoergo : regards croisés pour une meilleure AMT, Ametif Santé Travail, Prise en charge des événements traumatiques en entreprise, Agemetra*) et de consensus élaborés lors de partenariats inter-Services ou avec des partenaires (*10 ans d'expérience de partages de pratique en Île-de-France, Fédération des SSTI d'IdF, Charte de partenariat entre SST et Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés, APST 37*).

Enfin, la quatrième et dernière session a été consacrée aux outils comme éléments favorisant le partage de pratiques. Ont ainsi été présentés des documents réglementaires et leurs usages (*Prévention des risques psychosociaux et document unique*), un outil créé à partir d'une étude scientifique du terrain (*De l'harmonisation des pratiques à la création d'un outil innovant, SIST Narbonne*), un outil collaboratif dans le domaine de la toxicologie (*Toxilist, Pôle Santé Travail Métropole Nord*).

ou des supports de formation en ligne à destination de l'ensemble des adhérents et de leurs salariés (*E-learning, un outil développé au Service des SSTI, Afometra*).

De plus amples retours sur les conférences invitées ou communications orales des JST seront proposés au fil des prochains numéros des Informations Mensuelles, au sein des rubriques "Médico-technique" ou "Succès de la prévention".

La manifestation s'est conclue par une intervention de M. Yves Struillou, Directeur Général du Travail. Il a salué l'action continue des Services et de leurs personnels dans le contexte de mise en application de la réforme de 2016. Il a également abordé les textes en préparation, notamment le futur décret sur la protection des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants ou les arrêtés fixant les modèles des avis d'aptitude et d'inaptitude (parus depuis, cf. pp. 12 et 13), s'appuyant sur les travaux de la profession et les remontées de terrain des Services. M. Struillou est ensuite revenu sur la fusion des instances du personnel, sur les



M. Richard Abadie, Président de séance pour la troisième session.

changements apportés au Compte Personnel de Pénibilité. Enfin, il a rappelé les grands chantiers encore à finaliser (les systèmes d'information et le traitement des données en Santé-Travail) et la direction qu'entendait prendre la stratégie nationale de Santé publique, en cours de définition, vis-à-vis de la Santé

au travail. Il ne s'agit plus d'opposer ces deux champs de la Santé, ni de diluer l'un dans l'autre, mais bien de les articuler, pour une action générale servant au mieux l'objectif commun : la protection de la Santé de la population, et donc celle des travailleurs. ■

 plus sur le site www.cisme.org

